



MEMBRE DE



contact@capen71.org – www.capen71.org

CIRCUIT DE QUAD PONT DE VAUX : UN PROJET CONDAMNE PARCE QU' ILLEGAL - INTOLERABLE CAR UN DESASTRE POUR LE VAL DE SAONE

Dans la Voix de l'Ain du 26/10/2018, les promoteurs du projet de l'AMPV déclarent notamment, en défendant la pérennité d'un mondial : *«Le projet est encadré par un dispositif administratif et législatif strict qui interdit de faire n'importe quoi »*. Nous, associations environnementales, sommes entièrement d'accord avec cette déclaration, ajoutant : c'est bien pour cette raison que le projet doit être abandonné. Nous mettons tout en œuvre pour y parvenir solidairement avec les associations locales.

Les discours sur le climat, la biodiversité, la protection de l'environnement font chorus, surtout au moment des élections. Nous, ce que nous constatons, c'est que sur le terrain, on reste le plus souvent gelé au niveau des intentions – au mieux- mais surtout que l'on continue de voir fleurir des projets de cet acabit. Désastreux. Dans tous les domaines. Que des élus voudraient faire passer à coup de dérogation. Chacun la sienne, et on continue comme avant. N'importe quoi !

Agir sur le dérèglement climatique, l'érosion dramatique de la biodiversité, la protection de la ressource en eau, agir contre le bruit, c'est plus important, prioritaire sur de prétendues retombées économiques auparavant payées par le contribuable, non consulté. C'est plus important qu'un loisir permettant de tourner en rond sur un circuit en gaspillant une énergie fossile. Passer outre ces urgences serait surtout également un désastre économique sans aucune utilité publique.

Une analyse même sommaire du dossier montre qu'il serait contraire à toute la législation existante et protégeant encore, malgré les assauts des derniers gouvernements, l'environnement et la santé publique. De quelque manière que s'y prennent les promoteurs, il sera impossible de faire entrer l'éléphant du circuit dans une cabine téléphonique administrative.

D'ailleurs, il faudrait déjà, pour pouvoir croire aux intentions des promoteurs, un retour à la conformité des aménagements actuels, illégaux, et une remise en état du site, dégradé après une analyse de l'impact des aménagements faits sans autorisation.

Contraire au SDAGE RMC et à la gestion des milieux aquatiques, à la prévention des inondations (GEMAPI PPRI...) ,au SCOT, non compatible avec le PLU, non conforme au Code de l'Environnement...etc...Les « compensations » (plus d'une centaine d'ha) ne sont qu'une illusion pour retarder la décision de **l'ABANDON DU PROJET** et la mise en conformité de l'existant.

Ce que nous voulons, comme des centaines de milliers de jeunes l'ont déjà exprimé ces derniers mois, c'est que les intentions soient transformées en actes. Il est urgent de mettre concrètement le climat, la biodiversité, la protection de l'environnement et la santé publique au cœur de toutes les décisions administratives et politiques. Le devoir de tous les citoyens est aujourd'hui de mettre en avant le non-respect d'un droit inscrit dans la Constitution et mettre les élus, l'Etat face à leurs responsabilités : celui de la protection de l'environnement et de la santé publique garantissant un avenir possible pour nos enfants et la planète.

Pour la CAPEN 71

T.GROSJEAN